



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ligne Paris Saint-Lazare Mantes

Question écrite n° 40643

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur les plaintes, toujours persistantes, des usagers des transports urbains d'Ile-de-France et plus particulièrement sur les problèmes rencontrés sur les lignes Paris - Saint-Lazare - Mantes par Poissy et par Conflans-Sainte-Honorine. Les clients de ces lignes se plaignant régulièrement des retards constatés sur ces lignes, des problèmes de sécurité, de l'état déplorable des matériels, des grèves, voire du non-respect des destinations. Les voyageurs qui se plaignent de ces dysfonctionnements reçoivent invariablement les mêmes réponses stéréotypés qui tentent de les convaincre que tout va bien, mais aussi que toute réforme nécessiterait des moyens financiers incompatibles avec la situation financière et le prix acquitté par le voyageur. Il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre avec la SNCF et le STP afin d'améliorer la qualité des transports urbains, leur régularité et l'état du matériel pour permettre aux habitants des banlieues de disposer d'un service public de transport de qualité et d'éviter ainsi que de plus en plus de clients potentiels des transports urbains ne recourent à la voiture.

Texte de la réponse

La SNCF s'est fortement mobilisée pour rendre une qualité de service de bon niveau aux usagers des lignes reliant Paris-Saint-Lazare à Mantes par Poissy et par Conflans-Sainte-Honorine. Aussi, d'ici à la fin de l'année 2005, les deux tiers des rames à deux niveaux seront entièrement rénovées et disposeront d'un système de ventilation réfrigérée. Par ailleurs, pour renforcer la sûreté sur les quais, onze gares seront équipées, d'ici au début de l'année 2005, d'un système de vidéo-protection. A plus long terme, le doublement du Pont d'Argenteuil et la mise en service d'une nouvelle relation d'Ermont à Saint-Lazare fin 2006 permettront de revoir dessertes et horaires de Paris à Mantes-la-Jolie, Pontoise et Gisors et d'améliorer la régularité de ces relations. Les actions engagées témoignent donc d'un volontarisme certain ; le contrat signé au début de l'année par la SNCF et le Syndicat des transports d'Ile-de-France en est lui aussi le garant. Le souci d'améliorer la qualité des déplacements en Ile-de-France s'y traduit concrètement par l'augmentation du nombre d'indicateurs de qualité suivis en permanence, une meilleure responsabilisation de l'entreprise en cas d'interruption de trafic, notamment pour fait de grève, un poids financier plus important accordé aux indicateurs de régularité. Un meilleur suivi de l'offre de transport permettant de mesurer finement par ligne les services effectivement réalisés est également assuré. Enfin, le mécanisme de bonus-malus, introduit par le contrat précédent, a été renforcé. Sur le plan des investissements, ce contrat s'accompagne d'un programme spécifique de remise à niveau de la régularité des trains SNCF, d'un montant de 48,1 millions d'euros hors taxes sur quatre ans.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40643

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3976

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6920